

Saint Bonnet sur Gironde

Le P'tit Bonnéatis  
2025

Bulletin d'Informations Municipales – N° 27

# Sommaire

<b>Le mot du Maire.....</b>	<b>3</b>
<b>Principales décisions du Conseil Municipal .....</b>	<b>4</b>
Réunion du 22 janvier 2025.....	4
Séance du 4 février 2025 .....	5
Séance du 26 février 2025 .....	5
Séance du 12 mars 2025.....	7
Séance du 15 avril 2025 .....	8
Séance du 12 mai 2025.....	9
Séance du 11 juin 2025.....	11
Séance du 21 juillet 2025 .....	11
Séance du 22 septembre 2025.....	13
Séance du 9 octobre 2025.....	14
<b>Informations Communales .....</b>	<b>18</b>
<i>Permanences sur rendez-vous Maire et Adjoints</i> .....	18
<i>Horaires d'ouverture</i> .....	18
<i>Sapins de Noël</i> .....	18
<i>Agence Postale Communale</i> .....	18
<i>Nouveaux arrivants</i> .....	18
<i>Location de salles communales</i> .....	18
<b>État Civil .....</b>	<b>19</b>
<i>Bienvenue aux Bébés</i> .....	19
<i>Ils se sont mariés</i> .....	19
<i>Ils nous ont quittés</i> .....	20
<b>Commémorations .....</b>	<b>21</b>
<i>Commémoration du 9 mai 2025</i> .....	21
<i>Commémoration du 11 novembre 2025</i> .....	21
<b>Quelques nouveautés.....</b>	<b>22</b>
<i>Accueil de votre Mairie</i> .....	22
<i>Racks aux ateliers municipaux</i> .....	23
<i>Pièges frelons asiatiques</i> .....	23
<b>L'année 2025 des Écoliers.....</b>	<b>24</b>
<b>Les animations à la résidence .....</b>	<b>27</b>
<b>Coin des Associations .....</b>	<b>28</b>
<i>Club de l'Amitié</i> .....	28
<i>Les Pêcheurs au Carrelet</i> .....	28
<i>Gymnastique Volontaire</i> .....	29
<i>West'uaire Country Dance</i> .....	29
<i>Le Pas de Danse</i> .....	30
<i>Association Pétanque</i> .....	30
<i>ACCA de Saint Bonnet</i> .....	31
<i>L'association Santé et Qi Gong ... Le retour !</i> .....	31
<i>Comité des Fêtes</i> .....	32
<i>L'Idiot du Village</i> .....	33
<i>Les Tricolores du Marais</i> .....	33
<i>Les Âmes Équines</i> .....	34
<i>APE de l'Estuaire</i> .....	34
<b>Assainissement non collectif .....</b>	<b>35</b>
<b>Municipales 2026 .....</b>	<b>36</b>
<b>Recensement .....</b>	<b>37</b>
<b>Informations déchets 2025/2026.....</b>	<b>38</b>
<b>Numéros d'appels d'urgences .....</b>	<b>39</b>
<b>Professionnels de Santé .....</b>	<b>39</b>

*Ce bulletin a été confectionné par Élodie AUDEBERT, avec la collaboration de la Commission Bonnétatis : Laurent NIVARD, Martine PRÉVAUD, Héliette GARDEY, Muriel MARCHAND*

## Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Nous sommes arrivés au dernier mois de l'année, et c'est l'occasion pour nous de vous distribuer ce petit journal que vous attendez. C'est également pour moi l'occasion de vous rédiger un petit mot.

Le changement de personnel au sein de l'accueil du secrétariat de la Mairie, se passe très bien. Sophie et Élodie assument une parfaite cohésion.

La réhabilitation des logements est terminée, et nous avons la joie d'accueillir de nouveaux habitantes et habitants, de plus ils ont des enfants ce qui permet d'améliorer les effectifs de nos classes scolaires.

Nous sommes toujours dans la continuité de la révision de notre plan local d'urbanisme. De par les règles nationales concernant la zéro artificialisation naturelle votées par nos parlementaires, vont faire pour certains de nos administrés une déception notable.

L'an dernier, je vous faisais part de la réalisation du futur « Lotissement de l'Estuaire », celui-ci a pris du retard. Le permis d'aménager va être déposé en début d'année prochaine, pour un commencement des travaux au printemps.

Le Conseil Municipal et moi-même félicitons les habitants prenant le soin d'entretenir le domaine public devant leurs habitations. Nous sommes heureux de voir les accotements tondus, le balayage et le fleurissement des trottoirs. Ce bon sens citoyen est remarquable, et nous les remercions pour cette attention.

Je vous souhaite pour 2026, une année riche en évènements heureux pour vous et vos proches, je formule des voeux d'espoir, de bonne santé et un prompt rétablissement pour celles et ceux touchés par la maladie.

Vos élus se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année.

Le Maire, Laurent NIVARD



# Principales décisions du Conseil Municipal en 2025

## Réunion du 22 janvier 2025

Présents : 9 / Absents : Stéphanie LEMAITRE – Myriam VALLÉE – Florian PRULEAU

### Approbation du compte-rendu de la séance du 16/12/24

#### Achat parcelle E0677 « Les Loges »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'indivision des consorts MEUDAN souhaite céder la parcelle cadastrée E0677 à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'acquérir la parcelle E0677 d'une superficie de 1 770m<sup>2</sup> au tarif de 1€, de prendre en charge les frais de succession évalués à environ 700€, ainsi que les frais notariés évalués à environ 500€. L'acte sera établi par Maître Isabelle KLOPP-BAUDRY, Notaire à Mirambeau. Le Maire sera chargé de signer tous les documents se rapportant à cette opération.

#### Tarif gîte de la nuitée et de l'énergie

L'Adjoint au Maire, Monsieur Bernard GUSTAVE propose l'augmentation des tarifs de la nuitée et de l'énergie concernant la location des Gîtes à compter du 15 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, qu'à partir du 15 janvier 2025, le tarif de la nuitée de location des Gîtes sera de 50€ la nuitée, et que l'électricité sera facturée 0,21€ le KWh.

#### Tarif de location des salles municipales

Monsieur Bernard GUSTAVE informe le Conseil Municipal que le tarif de l'électricité, pour la location des salles communales, n'a pas été réévalué depuis 2016, malgré son augmentation. Le Maire propose de revoir le tarif de l'énergie pour la location des salles communales à compter du 15 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

#### Pour les particuliers habitant la commune

- Un chèque de caution de 200€ exigible lors de la réservation
- 1 attestation d'assurance (Responsabilité Civile)
- 1 convention d'utilisation des locaux sera signée
- 1 chèque de paiement en fonction de la location

Salle des Fêtes 35€ et électricité 0,21€ le KWh

Maché Vert 35€ et électricité 0,21€ le KWh

Barbecue du Marché Vert 10€

#### Pour les particuliers n'habitant pas la commune

- 1 chèque de caution de 300€ exigible lors de la réservation
- 1 attestation d'assurance (Responsabilité Civile)
- 1 convention d'utilisation des locaux sera signée
- 1 chèque de paiement en fonction de la location

Salles des Fêtes 130€ et électricité 0,27€ le KWh

Marché Vert 110€ et électricité 0,27€ le KWh

Barbecue du Marché Vert 15€.

#### Employés communaux

#### Demande de Madame Dorothée BOUGEOSIS

L'Adjointe au Maire, Madame Martine PRÉVAUD fait part au Conseil Municipal de la demande de Madame Dorothée BOURGEOIS d'augmenter son RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de donner un avis défavorable à cette demande.

#### Visite médicale du travail

Le Maire informe le Conseil Municipal du coût de la visite médicale du travail – APAS, qui est de 92€ par agent.

#### Archives de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne est en stage d'immersion au secrétariat, et que depuis plusieurs années, les archives de la Commune se sont accumulées sans qu'un classement systématique n'ait pu être réalisé. Le personnel en place n'a pas la disponibilité nécessaire pour effectuer ce travail, qui demande du temps. Le volume à traiter est important, et nécessite une intervention dédiée.

Afin de remettre à jour et d'organiser correctement les archives, il est proposé de recruter une personne spécifiquement pour cette mission. La mission sera de quatre jours, reconductible si besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de faire un contrat de mission à Madame Nathalie PERRIN, afin de remettre à jour et d'organiser correctement les archives pour une durée de quatre jours, reconductible si besoin.

#### Bâtiments communaux

#### Fin de chantiers

L'Adjoint au Maire, Monsieur Bernard GUSTAVE informe le Conseil Municipal de la fin des chantiers aux 12 et 14 rue des Écoles.

#### 12 rue des Écoles

Un devis de l'entreprise FONTENEAU, est présenté pour le déplacement d'un module, pour modification de la canalisation de chauffage primaire et secondaire, pour un montant de 3 154,14€ au 12 rue des Écoles.

#### 14 rue des Écoles

Monsieur Bernard GUSTAVE présente la candidature de Monsieur Sullivan PELTIN et Madame Léa GUILLARD pour la location du 14 rue des Écoles.

Le montant du loyer sera fixé à 480€.



**Association travail environnement local**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mécontentement exprimé par l'association « ATEL », concernant l'absence de sollicitation pour des prestations. Le Conseil Municipal informera l'ATEL de ne pas avoir de travail à leur faire faire.

**Information recensement**

Monsieur Laurent NIVARD informe le Conseil Municipal que la population communale est désormais officiellement de 877 habitants.

**Matériels divers**

Madame Martine PRÉVAUD informe le Conseil Municipal, que le mixeur de la cantine est hors service. PROMOCASCH propose un mixeur pour un montant de 382,20€ TTC et fera une remise de 15%.

L'Adjointe au Maire informe également le Conseil Municipal qu'un balai et une serpillière seront achetés pour le Marché Vert, pour un montant de 75,93€ HT à PROMOCASH.

**Séance du 4 février 2025**

Présents : 7 / Absents : Stéphanie LEMAITRE – Myriam VALLÉE – Aurélien MARCHAND – Christophe MARCHAND - Florian PRULEAU

**Approbation du compte-rendu de la séance du 22/01/25****Procédure immeuble sis 2 rue de Vitrezay**

L'Adjoint au Maire chargé des bâtiments, présente au Conseil Municipal, la suite de la procédure du péril imminent pris par arrêté le 18 juillet 2024 sur l'immeuble sis 2 rue de Vitrezay après consultation des services de l'État.

Dans l'état actuel de la situation et du fait du silence du propriétaire, la Commune se doit de se substituer à celui-ci. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, demande que le propriétaire soit informé par voie d'huisquier, mandate le Cabinet SCP LABATTU de Jonzac, et autorise l'Adjoint au Maire à signer les documents et de procéder au paiement des frais du Commissaire de Justice nommé dans cette procédure.

**Séance du 26 février 2025**

Présents : 10 / Absentes : Stéphanie LEMAITRE – Myriam VALLÉE

**Approbation du compte-rendu de la séance du 04/02/25****Vote des taux**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux par rapport à l'année 2024.

Ces derniers sont donc fixés comme suit :

Taxes	Année 2024	Année 2025
Taxe habitation	13,87€	13,87€
Foncière (bâti)	35,61€ (14,11€ +21,50€)	35,61€
Foncière (non bâti)	31,42€	31,42€
CFE	19,88€	19,88€

**Indemnisation Cimetière**

Le Maire informe le Conseil que Monsieur Daniel CHAUBÉNIT continue à ouvrir et fermer le Cimetière. Il est nécessaire de réviser comme tous les ans, les indemnités d'ouverture du Cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter l'indemnité d'ouverture du Cimetière, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, de 5% soit 816,92€ par an. Les crédits sont portés sur le Budget 2025.

**Prime exceptionnelle**

Monsieur Le Maire rappelle que Madame Dorothée BOURGEOIS, effectue depuis le congé parental de Madame Stéphanie MARAIS, des tâches supplémentaires importantes. De ce fait Monsieur le Maire souhaite lui

octroyer une prime exceptionnelle pour le travail fait accompli.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui attribuer une prime exceptionnelle de 200€ net.

**Réserve incendie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis pour l'installation d'une réserve à incendie au lieu-dit « La Barbinnerie ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de retenir la société TP GOYON pour un montant de 30 188,87€ HT soit 36 226,64€ TTC, charge Monsieur le Maire de commander les travaux et de régler un acompte de 15 000€ HT soit 18 000€ TTC.



Le solde de 15 188,87€ HT soit 18 226,64€ TTC, sera payé à la fin des travaux. Le Conseil autorise le Maire à signer le devis et tout acte en découlant.

## Achat terrain Florian PRULEAU

Monsieur Florian PRULEAU, Conseiller, quitte la salle pour ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle que ce dernier souhaite acquérir la parcelle D670 appartenant à la Commune (superficie de 200m<sup>2</sup> contiguë à sa propriété).

La parcelle D670 est bien sectionnaire.

Lors de la délibération en date du 15 janvier 2020 (Délibération N°2020-6), le Notaire en charge du dossier était Maître Isabelle KLOPP-BAUDRY de Mirambeau. À présent il s'agit de Maître BOSSAT-LEGRAND, Notaire à Mortagne sur Gironde.

## Délibération paiement Document Unique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels, est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son Document Unique d'évaluation des risques professionnels. La Société ACPR-PREVENTION SAS, dans le cadre de leurs missions, propose un contrat de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, un audit d'une journée sur site, et un jour de rédaction pour un montant de 1 050€ HT soit 1 260€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition de la réalisation du Document Unique par la Société ACPR-PREVENTION SAS, pour un montant de 1 050€ HT soit 1 260€ TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer la proposition dont le contenu a été exposé, et tout acte en découlant.

## Délibération diagnostic des risques psychosociaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Société PIALYS, mandatée par la Société ACPR-PREVENTION SAS, peut effectuer un diagnostic des risques psychosociaux.

Monsieur le Maire expose le contenu de la proposition de Diagnostic RPS sur 3 années, renouvelables avec mise en place de la mission par l'Ingénieur IPRP lors de son intervention, pour un montant de 850€ HT soit 1 020€ TTC. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter la prestation en psychologie du travail/ergonomie de la Société ACPR-PREVENTION SAS d'un montant de 850€ HT soit 1 020€ TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer la proposition dont le contenu a été exposé, et tout acte en découlant.

## Servitude de passage

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur Éric ANGIBAUD concernant les écoulements

des eaux de pluie qui ne peuvent plus se faire correctement de son terrain, suite à une construction limitrophe.

Il souhaite réaliser un exutoire vers la rue des Écoles, en passant sur le terrain des ateliers municipaux.

Madame Catherine ANGIBAUD, Conseillère, sort de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur Éric ANGIBAUD à effectuer un exutoire vers la rue des Écoles en passant sur le terrain des ateliers municipaux. La servitude notariée sera établie par Maître Julien FIASSON, Notaire à Saint Ciers sur Gironde. Le Maire est autorisé, ainsi que les Adjoints à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

## Tarif droit de place

L'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation du tarif du droit de place pour les camions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de le fixer à 40€ par jour.

## Jardin du Souvenir

L'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'il est prévu d'installer des plaques au « Jardin du Souvenir ».

L'entreprise NOIZILLEAU « Au Granit Poli » propose un devis d'un montant de 434€ HT soit 520,80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de valider le devis de l'entreprise NOIZILLEAU « Au Granit Poli » d'un montant de 434€ HT soit 520,80€ TTC, et d'autoriser l'Adjoint au Maire à signer le devis et tout acte en découlant.

## Travaux 5 rue de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a des pierres de la façade au 5 rue de la Mairie à changer.

L'entreprise « L'Atelier des Moulins » propose un devis d'un montant de 3 045,11€ HT soit 3 654,13€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce devis, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout acte en découlant.

## Travaux sinistre Maison de Santé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le sinistre lié au cambriolage de la Maison de Santé, survenu le 7 octobre 2024.

L'entreprise EURL MENUISERIE PASCAL COTET propose :

- Un devis de 9 796,39€ HT soit 11 755,67€ TTC,
- Un avenant au devis de 2 064€ HT soit 2 476,80€ TTC,
- Soit un total de : 11 860,39€ HT soit 14 232,47 € TTC.

Après expertise, GROUPAMA versera la somme de 12 293,93€ TTC en deux fois, soit : 8 123,93€ (après application de la franchise contractuelle d'un montant de 113€), puis 4 057€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de valider ce devis et l'avenant.



### Vote des subventions 2025

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions des associations, et demande au Conseil Municipal de délibérer à ce sujet.

Après avoir examiné les différentes pièces, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de verser pour 2025 :

- SICM : 23 744€ (16 720€ versés en 2024)
- SIVOS Jaurès-Magnier : 132 240€ (130 440€ versés en 2024)
- SIEMFLA : 1 267,62€ (1 266€ versés en 2024)
- CLUB DE L'AMITIÉ : 200€ (200€ versés en 2024)
- APE DE L'ESTUAIRE : 500€ (300€ versés en 2024)
- COMITÉ DES FÊTES : 750 € (1 050€ versés en 2024)
- GYM VOLONTAIRE : 200€ (200€ versés en 2024)
- ASSOCIATION PÉTANQUE : 200€ (200€ versés en 2024)
- OUTILS EN MAIN : 300€ (300€ versés en 2024)

- WEST'UAIRE COUNTRY : 200€ (200€ versés en 2024)
  - IDIOT DU VILLAGE : 200€ (200€ versés en 2024)
  - BASE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE : 200€ (200€ versés en 2024)
  - SECOURS CATHOLIQUE : 200€ (200€ versés en 2024)
  - APIC NIEUL LE VIROUIL : 810€ (810€ versés en 2024)
  - TRICOLORES DU MARAIS : 200€ (200€ versés en 2024)
  - ÂMES ÉQUINES : 200€ (200€ versés en 2024)
  - AS MARAIS ST BONNET : 500€ (500€ versés en 2024)
  - AS MARAIS DUCHATEL : 500€ (500€ versés en 2024)
- Aucune demande de subvention pour l'association de l'ACCA, puisqu'un local est mis à sa disposition gracieusement, et est exempt des charges d'électricité, même situation pour Le Pas de Danse, puisque mise la Salle des Fêtes est mise à sa disposition gracieuse.

### Séance du 12 mars 2025

Présents : 9 / Absents : Stéphanie LEMAITRE – Myriam VALLÉE – Aurélien MARCHAND

### Approbation du compte-rendu de la séance du 26/02/25

### Approbation du Compte Financier Unique de la Commune

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	858 195,82€	933 685,65€	1 791 881,47€
	Recettes réalisées	62 966,83€	1 019 653,28€	1 082 620,11€
	Restes à réaliser	173 487,31€	0,00€	173 487,31€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 149 624,36€	1 871 708,46€	3 021 332,82€
	Dépenses réalisées	629 172,39€	852 266,11€	1 481 438,50€
	Restes à réaliser	247 889,70€	0,00€	247 889,70€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 566 205,56€	167 387,17€	- 398 818,39€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	291 428,54€	938 022,81€	1 229 451,35€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	- 274 777,02€	1 105 409,98€	830 632,96€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 74 402,39 €	0,00€	- 74 402,39€
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	- 349 179,41€	1 105 409,98€	756 230,57€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, et Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2024 de la Commune, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les



mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Séance du 15 avril 2025

Présents : 8 / Absents : Catherine ANGIBAUD - Stéphanie LEMAITRE – Myriam VALLÉE – Florian PRULEAU

### Approbation du compte-rendu de la séance du 13/03/25

#### Budget Commune 2025

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	860 230,45€
Recettes	934 632,84€

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses : 1 108 120,15€ (247 889,70€ : restes à réaliser)  
Recettes : 1 108 120,15€ (173 487,31€ : restes à réaliser)

#### Fonctionnement

Dépenses : 1 633 223,99€ (0€ reste à réaliser)  
Recettes : 1 633 223,99€ (0€ reste à réaliser)

#### Budget Lotissement de l'Estuaire 2025

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	200 000€
Recettes	200 000€

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses : 200 000€ (0€ reste à réaliser)  
Recettes : 200 000€ (0€ reste à réaliser)

#### Fonctionnement

Dépenses : 200 000€ (0€ reste à réaliser)  
Recettes : 200 000€ (0€ reste à réaliser)

#### Budget BA Photovoltaïque École 2025

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	28 809,66€
Recettes	28 809,66€

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses : 28 809,66€ (reste à réaliser : 0€)  
Recettes : 28 809,66€ (reste à réaliser : 0€)

#### Fonctionnement

Dépenses : 27 882,24€ (reste à réaliser : 0€)  
Recettes : 27 882,24€ (reste à réaliser : 0€)

#### Subvention exceptionnelle AS du Marais de Duchatel

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association du Marais de Duchatel demande une subvention exceptionnelle pour l'année 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 4 000€ en complément de la subvention annuelle de 2025, à l'Association du Marais de Duchatel.

#### Voirie

##### Campagne PATA 2025

L'Adjoint au Maire, Monsieur Patrick FEDON informe le Conseil Municipal, des besoins d'entretien de la voirie chaque année.

Vu la proposition reçue du Syndicat Départementale de la Voirie - SDV17 et après étude du devis d'un montant de 14 418,24€ HT soit 17 301,89€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le devis d'un montant de 14 418,24€ HT soit 17 301,89€ TTC, et autorise Monsieur Patrick FEDON à signer tous documents relatifs à la campagne PATA 2025.

##### VC14 « Bourdageau- Chez Pasquier » et VC18 « Chez Pasquier- Les Curaceaux »

L'Adjoint au Maire, Monsieur Patrick FEDON informe le Conseil Municipal des besoins d'entretien des voies communales VC14 « Bourdageau-Chez Pasquier » et VC18 « Chez Paquier-Les Curaceaux ».

Vu la proposition reçue du Syndicat Départementale de la Voirie - SDV17 et après étude du devis d'un montant de 36 531€ HT soit 43 837,20€ TTC,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide ce devis et autorise l'Adjoint au Maire, à signer tous documents relatifs à la campagne revêtements 2025.

##### VC3 « route des Marais » et VC29

L'Adjoint au Maire, Monsieur Patrick FEDON informe le Conseil Municipal des besoins d'entretien des voies communales VC3 « route des Marais » et VC29.

Vu la proposition reçue du Syndicat Départementale de la Voirie - SDV17 et après étude du devis d'un montant de 66 999,55€ HT soit 80 399,46€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide ce devis et autorise Monsieur Patrick FEDON à signer tous documents relatifs aux travaux de voiries.

##### Travaux dérasement d'accotements

L'Adjoint au Maire, Monsieur Patrick FEDON informe le Conseil Municipal que des travaux dérasement d'accotements doivent être effectués avant les travaux des voies communales.

Proposition reçue de la SARL RENAUD FRÈRES et FILS d'un montant de 2 040€ HT soit 2 448€ TTC sous réserve de modification du temps de travail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide ce devis, et autorise, Monsieur Patrick FEDON à signer tous documents relatifs à ces travaux.



### Dispositif de vidéosurveillance

Monsieur Bernard GUSTAVE informe le Conseil Municipal que depuis l'année 2023, la Commune a fait installer une caméra de vidéosurveillance à proximité de biens publics. Cet investissement s'est révélé efficace puisqu'à cet endroit, les dégradations ont fortement diminué.

L'Adjoint explique qu'il serait judicieux de compléter le dispositif actuel par un déploiement de nouvelles caméras. L'objectif de cette démarche est de renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur les voies publiques, et de poursuivre la lutte contre les troubles à la tranquillité publique et les phénomènes délinquants touchant directement la population, en sécurisant certains lieux particulièrement exposés.

Le système de vidéosurveillance représente un véritable outil de sécurisation qui facilite le travail d'enquête des forces de sécurité et le taux d'élucidation des affaires traitées.

Les endroits sensibles ont été répertoriés en relation étroite avec la cellule de prévention technique de la malveillance de La Rochelle qui a aidé à l'élaboration du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le devis de la Société ATRS pour un montant de 15 301,94€ HT soit 18 362,32€ TTC, et autorise Bernard GUSTAVE, à signer tous documents concernant la vidéosurveillance.

### Formation tronçonneuse

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de

faire faire une formation obligatoire pour l'utilisation de tronçonneuse aux agents.

AGROCAMPUS de Saintonge, centre de formations professionnelles, propose un devis de 701€ net pour deux agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de valider ce devis. Monsieur Joël DURAND et Monsieur Thomas CHAINTRIER effectueront la formation pour l'utilisation de tronçonneuses.

### Demande d'un agent pour augmentation heures de travail

L'Adjointe au Maire, Madame Martine PRÉVAUD lit le courrier de Madame Sophie LOUMY qui souhaite augmenter ses heures de travail.

Actuellement elle faisait 28 heures, et cette dernière souhaite faire 35 heures par semaine, suite à la réorganisation de travail du service administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents accepte cette demande.

### Demande achat d'un taille haie

L'Adjoint au Maire, Monsieur Patrick FEDON informe le Conseil Municipal, que les agents techniques suggèrent l'achat d'un taille haie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents accepte cette acquisition, sur présentation de devis.

## Séance du 12 mai 2025

Présents : 9 / Absents : Stéphanie LEMAITRE – Myriam VALLÉE – Christophe MARCHAND

### Approbation du compte-rendu de la séance du 15/04/25

### Remboursement pompe d'évacuation d'eaux pluviales suite à sinistre

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre qu'ont subi Monsieur et Madame GUIRAL au cours de l'année 2023, suite aux travaux de la réhabilitation rue de la Mairie. L'évacuation des eaux pluviales a été oubliée d'être raccordée au réseau communal, ce qui a entraîné la dégradation de la pompe d'évacuation des eaux pluviales de leur sous-sol.

Monsieur et Madame GUIRAL nous ont présenté des factures pour demander le remboursement d'une pompe de relevage, d'une pompe vide-cave, d'une vidange par un professionnel, pour un montant total de 501,45€ HT soit 582,74€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de rembourser les factures de Monsieur et Madame GUIRAL.

### Changement de Notaire pour l'achat des parcelles E2191 et E2192

Monsieur le Maire indique que la Commune a plusieurs dossiers en cours, déposés chez Maître Estelle LEY. Ces

dossiers n'avancent pas, malgré de nombreuses relances, ceux-ci sont toujours au même point, ce qui devient dommageable pour la Commune car le dossier concernant la vente des parcelles E2191 et E2192 entraîne le report de l'agrandissement de la MSP.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de changer de Notaire.

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'acheter du terrain à la SCI BONNET INVEST, propriétaire de la Maison de Retraite, afin de continuer l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sur le territoire de la Commune, et propose au Conseil d'acquérir les parcelles E2191 et E2192 d'une superficie totale de 105m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'acquérir les parcelles E2191 et E2192 d'une superficie totale de 105ca au prix de 30€ le mètre carré soit un montant de 3 150€.

L'acte sera établi par Maître Nathalie CAILLAULT, Notaire à Saint Genis de Saintonge pour la Commune, et Maître Sophie CARCALES, Notaire à Paris pour la SCI BONNET INVEST.

### Achat d'un taille haie

L'Adjoint au Maire, Monsieur Patrick FEDON, présente un devis au Conseil Municipal pour l'acquisition d'un taille



haie sur perche de MATERIAUX NORD BLAYAIS pour un montant de 1 202,94€ HT soit 1 443,53€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider ce devis.

## **Attribution indemnités de déplacement du personnel**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les fonctionnaires territoriaux, ainsi que les agents non titulaires, peuvent prétendre au remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement, lorsqu'ils se déplacent pour les besoins du service, hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale, pour suivre une formation ou visite médicale.

#### ***Cas ouvrant droit au versement d'indemnités***

Cas d'ouverture	Indemnités			Prise en charge
	Déplacement	Nuitée	Repas	
Visite médicale	Oui	Non	Non	Employeur
Formation de professionnalisation	Oui	Oui	Oui	Employeur
Action de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française	Oui	Oui	Oui	Employeur
Formation au titre du compte personnel de formation CNFPT	Oui	Oui	Oui	CNFPT
Formation au titre du compte personnel de formation hors CNFPT	Oui	Oui	Oui	Employeur

### ***Les conditions de remboursements***

- Sous réserve qu'aucun véhicule de la collectivité ne soit disponible pour les visites médicales et en accord avec l'autorité territoriale,
  - Sous réserve d'acceptation préalable de la formation, par l'autorité territoriale, sur présentation de convocation ou de feuille de présence, de prendre en charge directement les frais occasionnés par ces déplacements.

**Rappel de la définition de la mission** : l'agent en service, muni d'un ordre de mission, qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale.

Attention, désormais toutes les communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs sont considérées comme une seule et même commune, pour les frais de déplacement temporaires. Toutefois, dans l'intérêt du service et pour tenir compte de situations particulières, la collectivité peut délibérer pour déroger à ce principe. La durée de l'ordre de mission dit permanent est fixée à 12 mois. Elle est prorogée tacitement pour les déplacements réguliers effectués au sein du département de la résidence administrative. L'ordre de mission sera signé par l'autorité territoriale.

## *Les indemnités kilométriques pour une automobile*

Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV	0,32€	0,40€	0,23€
6 à 7 CV	0,41€	0,51€	0,30€
8 CV et plus	0,45€	0,55€	0,32€

### *Les frais de repas*

Il sera procédé au remboursement des frais de repas, sur justificatifs, aux taux de l'indemnité forfaitaire fixé également par l'arrêté du 6 juillet 2020, à savoir 20€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité des membres présents la présente délibération.

#### Désignation d'un référent laïcité

**Désignation d'un référent laïcité**

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (CRPR) a instauré, dans son article 3, la désignation de référents laïcité dans chaque administration, dans l'objectif d'accompagner la bonne application du principe laïcité et d'en assurer la promotion. Après en avoir entendu le courrier de Monsieur le Préfet et délibéré, le Conseil nomme Madame Sophie LOUMY.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec l'APIC.

Signature convention de servitudes ENEDIS

Monsieur Le Maire, présente au Conseil Municipal une convention avec ENEDIS de servitudes sur la parcelle G0285 au lieu-dit Les Prises, appartenant à la Commune.

G0285 au lieu-dit Les Frises, appartenant à la Commune. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

#### **Signature de la convention avec l'APIC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec le Centre de Loisirs « APIC » de Nieul le Virouil, qui accueille en périscolaire et extrascolaire, certains enfants de la Commune.

Pouvoir de signature sur certificat d'urbanisme

L'Adjoint au Maire explique au Conseil Municipal que la Maison de Retraite a posé une clôture chez Monsieur Laurent NIVARD.

Un accord est fait entre la Maison de Retraite et Monsieur Laurent NIVARD pour l'acquisition d'une partie de la parcelle E2135 d'une superficie de 99 ca situé le Bourg.

Une demande de préemption a été demandée par Maître Nathalie CAILLAULT à Saint Genis de Saintonge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire ne pouvant pas prendre part au vote, est sorti de la Salle du Conseil, décide de ne pas préempter et donne pouvoir à Monsieur Bernard GUSTAVE de signer les documents d'urbanisme relatif à cette vente.

Séance du 11 juin 2025

Présents : 7 / Absents : Stéphanie LEMAITRE – Myriam VALLÉE – Aurélien MARCHAND - Christophe MARCHAND – Florian PRULEAU

Approbation du compte-rendu de la séance du 12/05/25Admission en non-valeur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la liste proposée par le Trésorier-Receveur pour un montant total de 180,90 €.

Avenant au bail association « Le Jardin enchanté »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de baisser le loyer mensuel de l'Association « Le Jardin Enchanté » car il n'y avait pas suffisamment d'enfants inscrits.

Monsieur le Maire propose un loyer d'un montant de 300€ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de faire un avenant au contrat de location de l'Association « Le Jardin Enchanté ». L'avenant sera fait en ces termes : le contrat est modifié au niveau du montant du loyer mensuel, « Le montant du loyer sera de 300€ mensuel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ».

Le Maire est autorisé à signer l'avenant et toutes les pièces afférentes au dossier.

santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15€ brut minimum par mois et par agent.

La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation, afin d'autoriser le Maire à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de Gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

Création de 2 postes à 35 heures d'AdjointsAdministratifs Territoriaux à partir du 1<sup>er</sup> août 2025

Afin de réorganiser le service administratif de la Mairie et pour son bon fonctionnement, il convient de créer deux postes d'Adjoints Administratifs Territoriaux à temps complet, à partir du 1<sup>er</sup> août 2025. Ainsi, Mesdames Sophie LOUMY et Élodie AUDEBERT, rempliront les tâches liées à l'accueil, au secrétariat et à la comptabilité.

Propositions locations

Monsieur l'Adjoint au Maire, Bernard GUSTAVE propose au Conseil Municipal des candidatures pour des locations aux logements communaux. Pour le 12 rue des Écoles, la candidature de Madame Angélique RENAUD a été acceptée par le Conseil Municipal, pour un loyer mensuel de 600€.

Séance du 21 juillet 2025

Présents : 10 / Absentes : Stéphanie LEMAITRE – Myriam VALLÉE

Approbation du compte-rendu de la séance du 11/06/25Choix du cabinet d'architecte pour la réhabilitation et la mise aux normes en conformité ERP de la Salle des Fêtes et du Marché Vert

L'Adjoint au Maire en charge des bâtiments, informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du projet de la réhabilitation et la mise aux normes en conformité ERP de la Salle des Fêtes et du Marché Vert, 3 architectes ont été consultés par le Maire et les Adjoints :

- Cabinet CMA de Pérignac

- Atelier PARC de Jonzac
- Laurence RAUX de Rouffignac

Monsieur Bernard GUSTAVE énumère les projets pour chacun des architectes consultés.

Concernant les honoraires, ils sont proposés comme suit :

Architecte	Montant Estimé	Missions
Cabinet CMA	27 245€ HT 32 910€ TTC	Diagnostic Études avant-projet Études de projet avec exécution



		Assistance contrat de travaux Direction de l'exécution des travaux Réception des travaux
Atelier PARC	15 500€ HT 18 600€ TTC	Avant-projet sommaire Avant-projet définitif Projet de conception des Entreprises Mise au point des marchés de travaux Direction et exécution des Travaux Assistance aux opérations de réception des travaux Relevé d'état des lieux
Laurence RAUX	11 050€ HT 13 260€ TTC	État des lieux/Diagnostic Avant-Projet Permis de construire Établissement du cahier des charges plans et descriptifs détaillés Analyse des Offres Travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de valider le choix de Madame Laurence RAUX de Rouffignac, comme architecte pour la réhabilitation et la mise aux normes en conformité ERP de la Salle des Fêtes et du Marché Vert.

## Proposition extension location Symadig

Monsieur Bernard GUSTAVE, fait part de la demande de SYMADIG au Conseil Municipal.

Le rez-de-chaussée étant disponible, SYMADIG envisage de faire une extension de leurs locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de valider la demande de Symadig en louant les locaux du rez-de-chaussée en supplément pour un loyer total de 589€. L'eau et l'électricité restant à sa charge.

## Terrain de foot

L'Adjoint au Maire fait part de la demande de Monsieur Dominique CHAUBENIT, Président du Club de football de Mirambeau, au Conseil Municipal.

Il souhaite utiliser le terrain de foot de Saint Bonnet sur Gironde, pour les entraînements et les matchs de l'équipe Réserve. Il demande qu'un filet soit mis devant le ruisseau pour que les ballons ne tombent pas dedans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'installer un grillage derrière le but côté rivière, poteaux + fer 2,50m, grillage 155€ HT.

## Projet école

Monsieur Bernard GUSTAVE, fait part de la demande des institutrices au Conseil Municipal. Celles-ci ont un projet pédagogique pour le printemps 2026 « Peinture sur les murs ». Elles demandent de bien vouloir nettoyer les murs de la cour des écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de faire nettoyer les murs de la cour aux agents.

## **Conception et réalisation des travaux liés à la création du lotissement de l'Estuaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec le Syndicat de Voirie 17, pour la conception et la réalisation des travaux liés à la création du lotissement de l'Estuaire dans le Bourg de Saint Bonnet sur Gironde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents, la signature de cette convention.

## Achat rack

L'Adjoint au Maire, Monsieur Patrick FEDON informe le Conseil Municipal, qu'il faut acheter des racks pour le rangement dans l'atelier.

L'entreprise RAYONNAGES PION fait une proposition pour un montant de 1 420€ HT, ainsi que 150€ de livraison. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider cette proposition.

## Devis réparation broyeur

L'Adjoint au Maire, Monsieur Patrick FEDON informe le Conseil Municipal que le broyeur doit être réparé.

L'entreprise Ballanger propose un devis pour les réparations d'un montant de 2 149,35€ HT soit 2 579,22€ TTC.

L'entreprise Agrivision propose un devis pour un broyeur neuf d'un montant de 13 500€ HT avec une reprise de l'ancien broyeur de 3 500€ soit 12 000€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'acheter un broyeur neuf et demande à Monsieur Patrick FEDON, de demander des devis auprès d'autres entreprises.

Tarif Gîtes

L'Adjoint au Maire, Monsieur Bernard GUSTAVE propose de mettre en place la taxe de séjour concernant la location des Gîtes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 le tarif de location des Gîtes sera de :

- 50€ la nuitée ;
  - 0,60€ par personne et par nuitée pour la taxe de séjour ;
  - 0,21€ le KWh d'électricité.

## Demande ACCA Saint Georges des Agoûts

Le Maire expose au Conseil Municipal, la demande de l'ACCA de Saint Georges des Agoûts concernant leur souhait d'organiser une journée de pêche le 26 avril 2026 à l'étang de Pied Sec.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'ACCA de Saint Georges des Agoûts, d'organiser une journée de pêche à l'étang.

**Haie au terrain de tennis**

Monsieur Patrick FEDON, explique au Conseil Municipal que les employés municipaux souhaitent arracher une partie de la haie au terrain de tennis. Le Conseil Municipal décide d'aller voir sur place avant de se prononcer.

**Achat de plots en béton**

L'Adjoint au Maire, Monsieur Patrick FEDON propose au Conseil Municipal d'acheter des blocs en béton (type lego) pour la sécurité lors des manifestations sur la voie publique.

**Séance du 22 septembre 2025**

Présents : 7 / Absents : Stéphanie LEMAITRE – Myriam VALLÉE – Patrick FEDON - Aurélien MARCHAND  
Florian PRULEAU

**Approbation du compte-rendu de la séance du 21/07/25****Location des bureaux au 6 rue des Écoles**

L'Adjoint au Maire présente la demande de SYMADIG « Syndicat regroupant les 4 EPCI, en charge de la gestion des protections contre les submersions marines, de Royan à Blaye », concernant la location de tous les bureaux au 6 rue des Écoles ainsi qu'un garage (avant le portail des ateliers). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de louer à compter de la fin des travaux tous les bureaux du 6 rue des Écoles, ainsi qu'un garage pour un montant de 589€ mensuel. Aucune caution ne sera demandée.

SYMADIG prendra à sa charge l'eau et l'électricité, le chauffage sera appelé trimestriellement. La redevance d'ordures ménagères sera appelée au mois de novembre suivant le décompte présenté sur le relevé des taxes. Monsieur Bernard GUSTAVE est chargé de signer toutes les pièces afférentes à ces locations.

concernant le renouvellement du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, le renouvellement sur 3 ans.

**Demande de location logement 12 rue du Stade**

L'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que Madame Cécilia MARTIN souhaite louer un logement communal locatif au 12 rue du Stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la demande de cette dernière, pour un loyer de 450€ et autorise Monsieur Bernard GUSTAVE à signer le bail.

**Lotissement de l'Estuaire - Bornage**

Lors du bornage du Lotissement de l'Estuaire, Monsieur PACAUD, a fait la demande pour qu'un morceau de terrain lui soit vendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner un avis favorable à la demande de Monsieur PACAUD.

**Avis de consultation public sas R2M Méthafusion**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un avis de consultation public portant la création d'une unité de méthanisation au lieu-dit 3 Champs des Landes 17150 MIRAMBEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable pour la création d'une unité de méthanisation au lieu-dit 3 Champs des Landes 17150 MIRAMBEAU. Une réponse sera donnée à la Préfecture.

**Travaux de réfection de trottoir - Rue des Écoles**

Monsieur Bernard GUSTAVE propose au Conseil Municipal, d'effectuer la réfection de trottoir rue des Écoles. L'entreprise Max Presta Services propose un devis de location d'une mini pelle d'un montant de 500€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des Membres présents, les travaux de réfection de trottoir de la rue des Écoles. L'entreprise Max Presta Services est retenue pour la location de la mini-pelle pour un montant de 500€ TTC. L'Adjoint au Maire, Monsieur Bernard GUSTAVE est chargé de signer toutes les pièces afférentes à la location de la mini pelle.

**Paiement entreprise pour la destruction des nids de frelons**

Considérant la recrudescence des nids de frelons asiatiques sur le territoire,

**Travaux de menuiserie – Remplacement porte double vitrage 5 rue de la Mairie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (Madame GARDEY Héliette n'ayant pas pris part au vote), approuve la réalisation des travaux de menuiserie concernant l'ouverture du logement au 5 rue de la Mairie. Le devis de l'entreprise EURL MENUISERIE PASCAL COTET est retenu pour un montant de 2 338,51€ TTC.

**Travaux de menuiserie – Bureau 6B rue des Écoles**

Considérant que l'état des ouvertures du bureau au 6B rue des Écoles, ne permet plus d'assurer des conditions satisfaisantes d'isolation, de sécurité et de confort, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la réalisation des travaux de menuiserie sur le bâtiment commercial communal locatif au 6B rue des Écoles, et retient l'entreprise EURL MENUISERIE PASAL COTET pour un montant de 6 318,38€ TTC.

**Autel de l'Église**

Le Prêtre demande le changement de l'autel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande du Prêtre. L'autel sera changé dans le prolongement de la Nef.

**Bail de La Poste**

Une nouvelle convention doit être signée avec La Poste



une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS.

La convention de participation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu'au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation en santé souscrite par le CDG17.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque santé, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026, d'accorder exclusivement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque santé et de fixer et moduler le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, et de leur situation familiale, de la manière suivante : 15€ par agent et 20€ par enfant et par mois.

#### Nouveaux tarifs gîtes

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2025, fixant les tarifs précédemment applicables, Considérant la nécessité de réviser les tarifs de location des gîtes communaux, afin de tenir compte de l'évolution des charges (énergie, entretien, matériel) et d'assurer une gestion équilibrée du service,

Considérant que la Commune souhaite maintenir une offre d'hébergement attractive tout en garantissant la couverture des frais de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des Membres présents, d'adopter les nouveaux tarifs de location des gîtes communaux à compter du 15 octobre 2025 :

#### Ancien tarif

- 50€ la nuitée
- taxe de séjour : 0,60€ par personne et par nuitée / 0,21€ le KWh

#### Nouveau tarif

- minimum 2 nuitées 100€
- 33€ le chauffage
- taxe de séjour : 2,40€ pour 2 personnes et 2 nuitées
- eau et électricité comprises

Le Conseil précise que ces tarifs s'entendent toutes taxes comprises et qu'ils incluent les charges (eau, électricité, chauffage) ; il maintient la taxe de séjour conformément à la délibération prise par la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge ; et autorise Monsieur l'Adjoint au Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Contribution au sauvetage du Fort Boyard

Compte tenu du fait que ce projet relève d'un intérêt public départemental, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention d'équipement au Département de la Charente-Maritime, pour les travaux de sauvetage du Fort Boyard à hauteur de 200€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition, et accorde 200€ de subvention au Département.

#### Régularisation de la vente du terrain D0670

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 janvier 2020 autorisant la vente du bien sectionnaire cadastré D0670, d'une superficie de 200m<sup>2</sup>, situé Pièces de la Margotrie ;

Vu le fait que ladite délibération n'a jamais été transmise au contrôle de légalité rendant nécessaire une régularisation administrative ;

Vu l'acte authentique de vente signé le 12 juin 2025 devant Maître Sophie BOSSAT-LEGRAND, Notaire à Mortagne sur Gironde ;

Vu la nécessité de confirmer cette opération afin d'assurer la validité de la procédure ;

Considérant que la Commune a procédé à la vente du bien sectionnaire susmentionné, conformément à la volonté du Conseil Municipal exprimée lors de sa séance du 15 janvier 2020 ;

Considérant que, par omission, la délibération autorisant cette vente n'a pas été transmise au contrôle de légalité ;

Considérant qu'il convient de régulariser la situation administrative afin de confirmer le changement de Notaire intervenu pour la rédaction de l'acte de vente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de régulariser la délibération non transmise au contrôle de légalité, ayant autorisé la vente du bien sectionnaire cadastré D0670, d'une superficie de 200m<sup>2</sup>, situé Pièces de la Margotrie, conformément aux délibérations antérieures, de confirmer le changement de Notaire et de confier la rédaction de l'acte authentique à Maître Sophie BOSSAT-LEGRAND, Notaire à Mortagne sur Gironde et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents, pièces et actes nécessaires à la régularisation et à la conclusion de la dite vente.

## Séance du 17 novembre 2025

Présents : 10 / Absentes : Stéphanie LEMAITRE – Myriam VALLÉE

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 09/10/25

#### Versement par la CDCHS de la compensation part salaire de la DGF

Après en avoir écouté les explications de Monsieur Le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter les modalités du versement par la Communauté de Communes de Haute



Saintonge, de la compensation part salaire de la Direction Générale des Finances d'un montant de 8 641€.

## Travaux de réparation, remplacement des gouttières de l'école

Les gouttières de l'école de Saint Bonnet sur Gironde présentent un état de vétusté avancé, entraînant des infiltrations d'eau et des risques de dégradation du bâtiment. Il est nécessaire de procéder à leur remplacement (ou réparation) afin d'assurer la sécurité des élèves et la préservation du patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres la réalisation des travaux de réparation ou de remplacement des gouttières de l'école, et valide le devis de l'entreprise Max presta-services, d'un montant de 3 139€.

## Accord de diminution du préavis du logement communal du 3 rue de la Mairie

Monsieur Bernard GUSTAVE rappelle les conditions du bail de location conclu entre la Commune de Saint Bonnet sur Gironde et Monsieur DELIN, concernant le logement communal situé au 3 rue de la Mairie. Il fait la lecture de la demande formulée par Monsieur DELIN en date du 15 novembre 2025, sollicitant une réduction du délai de préavis pour quitter le logement précité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder à Monsieur DELIN, la diminution du délai de préavis relatif au logement, ramené de 3 mois à 1 mois. La sortie effective du logement est fixée au 18 décembre 2025, après état des lieux contradictoire réalisé par la commune.

## Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Canton de Mirambeau

Monsieur Le Maire sort de la salle du Conseil puisqu'il est également le Président du SICM.

Monsieur Bernard GUSTAVE indique que le bâtiment loué actuellement au 49bis avenue de La République à Mirambeau est en vente et que par conséquent le syndicat doit trouver un autre local.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, le Syndicat Intercommunal du Canton de Mirambeau louera un local à l'adresse suivante : 8 Place Des Tilleuls à Mirambeau.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la modification statutaire du changement de siège du Syndicat Intercommunal du Canton de Mirambeau.

## Au Boucaud

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accident survenu au lieu-dit Le Boucaud VC 24 « tête de pont ». Un devis de 4 068€ TTC a été présenté à l'assurance qui versera 2 000€ à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, que les réparations seront réalisées par les agents techniques de la Commune.

## Bacs de rétention

Des bacs de rétention doivent être achetés pour l'atelier. Des devis seront présentés lors d'une prochaine réunion.

## Achat d'un broyeur à axe horizontale

Monsieur l'Adjoint au Maire explique au Conseil Municipal, la nécessité de renouveler le broyeur actuellement en service, qui présente des signes de vétusté et un fonctionnement de moins en moins fiable. Afin d'assurer la continuité du service d'entretien des espaces verts, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Un nouveau modèle permettra d'améliorer l'efficacité du broyage et de réduire le temps d'intervention.

Monsieur Patrick FEDON présente plusieurs devis :

- BALLANGER SAS pour un montant de 13 500€ HT BROYEUR DESVOYS DM ENTREPRISE 180 modèle renforcé
- AGRIVISION pour un montant de 12 500€ HT BROYEUR DESVOYS STANDARD 1.80 M
- BALLANGER SAS pour un montant de 9 500€ HT BROYEUR ALPEGO TL 35-180
- BALLANGER SAS pour un montant de 11 500€ HT BROYEUR DESVOYS DMF STANDARD 180
- SERVAGRI pour un montant de 12 231€ HT BROYEUR ACCOTEMENT DESVOYS DMF 180 STANDARD
- SERVAGRI pour un montant de 13 887€ HT BROYEUR ACCOTEMENT TMC CANDELA TDS 180
- SERVAGRI pour un montant de 13 387€ HT BROYEUR ACCOTEMENT LAGARDE MB3 180

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des Membres présents d'approuver le remplacement du broyeur à axe horizontal, et de privilégier les entreprises aux alentours. L'entreprise BALLANGER SAS est retenue pour le broyeur DESVOYS DM ENTREPRISE 180 modèle renforcé pour un montant 13 500€ HT soit 16 200€ TTC.

## Participation complémentaire du SIVOS Jaurès-Magnier

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIVOS Jaurès Magnier a sollicité une participation complémentaire au titre de l'exercice 2025, afin de permettre l'équilibre de son budget et de couvrir les dépenses liées.

Le montant de cette participation complémentaire s'élève à 10€ par habitant soit un total de 11 020€, correspondant à la quote-part de la commune dans le financement des charges du SIVOS Jaurès Magnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce versement.

## Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension de la Maison de Santé

La Maison de Santé joue un rôle essentiel dans l'accès aux soins pour les habitants de la commune et des communes environnantes. L'augmentation de la population et l'évolution des besoins en santé nécessitent une extension des locaux existants. Des études préliminaires ont été réalisées et ont confirmé la nécessité d'une extension des locaux existants.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est un outil précieux pour garantir le bon déroulement du projet, de la conception jusqu'à la réalisation des travaux.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire qui a exposé les enjeux, les objectifs et les modalités de l'extension de la Maison de Santé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de l'extension de la Maison de Santé et autorise la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner le projet. Il valide le devis de la SEMDAS comme assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 30 240€ TTC.

#### Décision modificative - participation complémentaire du SIVOS

##### Fonctionnement : dépenses

615231 : voiries : - 17 000€

65568 : autres contributions : 17 000€

##### Questions diverses

##### Bornage

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de définir la limite de propriété du domaine public de la parcelle A0154 à la Berche. Un devis sera demandé au géomètre, Madame Caroline JURIE-FONTEYNE de Blaye.

##### Demandes de Madame Catherine ANGIBAUD

Madame ANGIBAUD propose de créer un compte sur lequel il y aurait une somme allouée pour que les élus puissent assister aux manifestations des associations et aux activités de la commune.

Elle signale également que les panneaux publicitaires de l'épicerie et de la coiffeuse, gênent sur le parking. Une demande sera faite auprès des personnes concernées.

##### Subvention pour le Bordeaux/Saintes 2026

Monsieur Bernard GUSTAVE informe qu'une demande de subvention sera faite lors d'une prochaine réunion. Le Conseil Municipal donne déjà un avis favorable pour 100€.

##### Vœux du Maire

La date a été fixée au samedi 10 janvier 2026.

##### Panneaux « Stop » au cimetière

Le Conseil Municipal est informé qu'un seul panneau peut être remplacé par un panneau « Cédez le passage ».

##### Déportés de Saint-Bonnet-sur-Gironde

Monsieur le Maire parle des déportés de Saint-Bonnet-sur-Gironde, qui sont morts dans les camps. Seuls deux rescapés sont revenus. Monsieur SERMOT et Monsieur CATHELINEAU.

## Séance du 25 novembre 2025

### Réunion extraordinaire

Présents : 5 / Absents : Catherine ANGIBAUD - Patrick FEDON - Stéphanie LEMAITRE - Aurélien MARCHAND  
Muriel MARCHAND - Laurent NIVARD - Myriam VALLÉE

##### PLU

Monsieur Bernard GUSTAVE ouvre la séance du Conseil Municipal et procède à l'appel des membres.

Sur un total de douze conseillers municipaux en exercice, seuls cinq sont présents.

Le quorum exigé par l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, correspondant à la majorité des conseillers municipaux en exercice, n'étant pas atteint, le Conseil municipal ne peut valablement délibérer.

L'Adjoint au Maire constate en conséquence l'impossibilité de tenir la séance, prononce sa levée immédiate, remercie et présente ses excuses à Monsieur Théo SANSON de Cittanova pour s'être déplacé.



# Informations Communales

## Permanences sur rendez-vous Maire et Adjoints

**Laurent NIVARD, Maire**

06.63.03.83.04

**Martine PRÉVAUD**

*1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire*

06.13.69.04.17

**Patrick FEDON**

*2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire*

06.73.73.57.96

**Bernard GUSTAVE**

*3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire*

06.07.33.47.86

### Horaires d'ouverture

*Sophie et Élodie vous accueillent à la Mairie : 05.46.86.01.59*

Lundi	9h15 à 12h30	13h30 à 17h15
Mardi	<i>Fermée au public</i>	13h30 à 17h15
Mercredi	9h15 à 12h30	13h30 à 17h15
Jeudi	<i>Fermée au public</i>	13h30 à 17h15
Vendredi	9h15 à 12h30	13h30 à 16h15

**Pour vos questions liées au cimetière : prendre rendez-vous**

## Sapins de Noël

La Municipalité remercie les Pépinières BUGNON qui offrent généreusement chaque année le sapin monté sur la place de la Salle des Fêtes.

## Agence Postale Communale

**18 rue de la Mairie à Saint Bonnet sur Gironde  
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30**

Les sacs jaunes, et les sacs transparents sont à votre disposition à l'APC



## Nouveaux arrivants

Nous demandons aux **nouveaux arrivants** de bien vouloir se faire connaître au secrétariat de la Mairie. Nous avons besoin de vos coordonnées administratives surtout lorsqu'il y a des enfants, pour les **prévisions d'effectifs scolaires, mais aussi pour le recensement militaire, l'inscription sur les listes électorales**, etc...

Merci pour votre compréhension.

## Location de salles communales

Vous devez vous adresser au secrétariat de la Mairie. Les modalités du contrat de location et les tarifs vous seront communiqués lors de votre réservation. **La réservation ne sera effective que lorsque la caution sera déposée au Secrétariat de Mairie.** Des chèques de paiement ainsi que l'attestation de votre assurance responsabilité civile devront être fournis.

Nous rappelons aux utilisateurs que les salles doivent être laissées propres (balayées, carrelages lavés), les équipements nettoyés (gazinière, chambres froides, WC, tables, chaises...).

# État Civil

## Bienvenue aux Bébés

**LE FLOCH CRIBIER Ismael Gabriel** né le 3 janvier 2025 à St Jean de Verges

**DUPRAT Llano Christophe Bruno** né le 19 février 2025 à Saintes

**FAVIER Sohan Taïs Kaleb Bernard Jean-Jacques** né le 28 février 2025 à Saintes

**DA SILVA CANTO Valentina Esmeralda** née le 18 avril 2025 à Châteaubernard

**PELTIN Jennah Emilie Alexandra** née 26 mai 2025 à Blaye

**PEREIRA FERNANDES Inês** née le 7 juin 2025

**UZEREAU Adriel David Lionel** né le 23 juillet 2025 à Blaye

**PREVAUD ROUDIER Gabriel Côme** né le 19 août 2025 à Saintes



Toutes nos félicitations aux heureux parents

## Ils se sont mariés

**GRANCHÈRE Yoan Damien & LEBEAU Jessica Véronique Yvette**

le 7 juin 2025

**BRET Christophe Henri & LABECOT Anais**

le 9 août 2025



Tous nos vœux de bonheur

Ils nous ont quittés



Le 9 janvier 2025	<b>CHENAF Driss-Fouad</b>
Le 10 janvier 2025	<b>SOUCHEt Guy Denis</b>
Le 15 janvier 2025	<b>BORAUD Bernard Dominique</b>
Le 22 janvier 2025	<b>COMPAGNON Jean Claude</b>
Le 26 janvier 2025	<b>PENAUD DE LA GARLIÈRE Éric Henry Pierre Marie</b>
Le 30 janvier 2025	<b>MERZERAUD Yoland Marcel</b>
Le 4 février 2025	<b>COQUILLAS veuve LABRIEUX Gilberte</b>
Le 10 février 2025	<b>BRISÉ veuve BOUVET Solange Adrienne</b>
Le 17 février 2025	<b>GARNIER veuve COMBAS Ginette Renée Armande</b>
Le 4 mars 2025	<b>PERREUSE épouse RICHARD Christiane</b>
Le 9 mars 2025	<b>GAUTHIER veuve BRAQUET Odette</b>
Le 13 mars 2025	<b>PERCHAT épouse RICADA Marie-Eveline Monique Arlette Claudine</b>
Le 19 mars 2025	<b>HERRIBERRY veuve REAUD Yolande Nicole</b>
Le 5 avril 2025	<b>MOUNIER épouse PILLING Dominique</b>
Le 27 avril 2025	<b>MONTIS Jean Yves</b>
Le 5 mai 2025	<b>ROUX Robert Pierre Eutrope</b>
Le 19 mai 2025	<b>BÉLIS veuve COUDRET Elianne Ariussette</b>
Le 30 mai 2025	<b>LUMINIC Pierre Henri</b>
Le 15 juin 2025	<b>BÈCHE Bernard Henri Aimé</b>
Le 22 juin 2025	<b>CHAINTRIER veuve GIRAUD Gisèle Marie Henriette</b>
Le 27 juin 2025	<b>PLAINEAU épouse BOURDEAU Claudine Annie</b>
Le 24 juillet 2025	<b>GUÉRINET Marc</b>
Le 25 juillet 2025	<b>BEAUMONT veuve BARDON Francette Christiane</b>
Le 20 août 2025	<b>FOREY épouse LETT Michèle Germaine</b>
Le 26 août 2025	<b>LABAIGT épouse DUMAZEAU Paule Augusta</b>
Le 30 août 2025	<b>DUCASSE veuve BOURDON Micheline Suzanne</b>
Le 2 septembre 2025	<b>LIGNÉ épouse DUPONT Flavienne</b>
Le 25 septembre 2025	<b>FAVIN Philippe Pierre</b>
Le 26 septembre 2025	<b>COULON épouse GUITARD Viviane Lucette</b>
Le 5 octobre 2025	<b>MICHENAUD Arlette Michelle</b>
Le 15 octobre 2025	<b>RICADA Jacky André</b>

Obsèques religieuses

Appeler en premier le secrétariat de la Paroisse : **05.46.49.61.63**  
Puis si besoin, la personne relais :  
Monsieur Claude ROUGÉ 05.46.86.04.53

**Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des défunt**

# Commémorations

Commémoration du 9 mai 2025



Commémoration du 11 novembre 2025



# Quelques nouveautés

## Accueil de votre Mairie

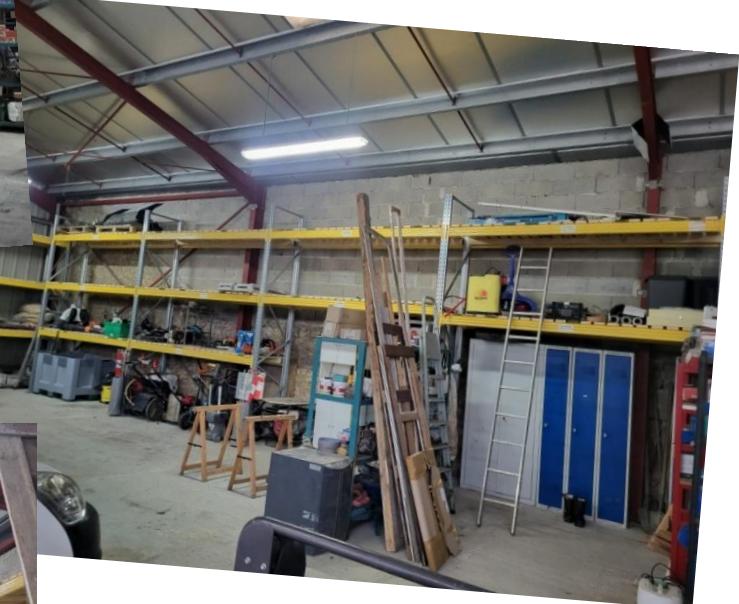
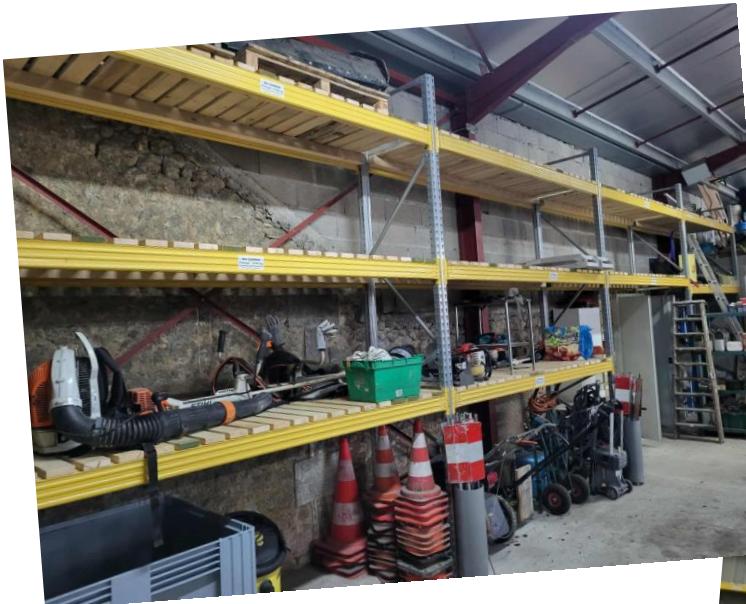
**AVANT**



**APRÈS**



## Racks aux ateliers municipaux



## Pièges frelons asiatiques

Si vous souhaitez disposer d'un piège de capture de frelons asiatiques merci de bien vouloir contacter la Mairie, afin de convenir d'un rendez-vous avec les agents techniques de la Commune (stock limité).

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juin	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
			<b>Phase 1</b>								
						<b>Phase 2</b>					
								<b>Phase 3</b>			

<b>Phase 1</b>	Piègeage des fondatrices, nombre d'individus limités – Mettez vos pièges !!
<b>Phase 2</b>	Inutile de piéger durant cette phase – Tenir compte de sa zone régionale
<b>Phase 3</b>	Piègeage sur les ruchers - Piégeage des futures fondatrices – Mettez vos pièges !!

Périodes de piégeage du Frelon Asiatique

# L'année 2025 des Écoliers de Saint Bonnet sur Gironde

**Début 2025**, l'école comptait 63 élèves répartis sur 3 classes à double niveau, du CP au CM2. L'équipe enseignante est stable et les maîtresses, Mmes Huguet (directrice), Lardiére et Vigier, sont fidèles au poste pour proposer des projets motivants à leurs élèves.

## Des incontournables !

**Carnaval des écoles (21 février)** : Les élèves des deux écoles se sont réunis à Saint Bonnet pour fêter Carnaval. Ils ont paradé costumés dans la cour, se sont amusés en lançant confettis et serpentins avant que Monsieur Carnaval ait été brûlé.



### Chasse aux œufs (18 avril) :

Nous remercions l'APE qui a offert cette année encore à chaque enfant un sachet d'œufs. Les enfants se sont fait un plaisir de chercher les poches « cachées » dans la cour de l'école.

**Les commémorations (8 mai / 11 nov.)** : Chaque année, les enseignantes rappellent l'importance du devoir de mémoire aux nouvelles générations, afin qu'ils n'oublient pas les moments importants de notre histoire. Tous les ans, la directrice accompagne un petit groupe d'élèves pour participer à ces moments par la lecture de textes, le chant de l'hymne national et le défilé avec des drapeaux.



## Des projets artistiques et culturels

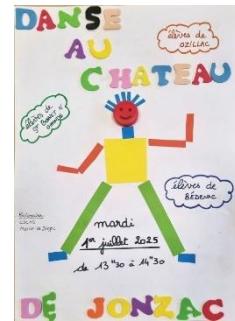
**Festival du court-métrage (21 mars)** : Cette année encore, les élèves ont visionné plusieurs courts-métrages sur des thèmes variés (ex : les émotions, le respect des différences, la mort...) proposés gratuitement par l'association « L'idiot du village ».

### Danse au Château (1<sup>er</sup> juillet) :

La classe des CP-CE1 a participé au projet « Corps & Graphies ». Les élèves ont conçu eux-mêmes une danse pour la réaliser devant d'autres élèves au théâtre de Jonzac. A l'issue des différentes chorégraphies, un spectacle de la Swinging compagnie leur a été offert.



**Sentiers des arts (fin septembre)** : Les élèves de CE2-CM1-CM2 ont découvert cette année encore, plusieurs œuvres d'art à La Tremblade et Arvert. Après plusieurs années de participation à ce projet, les élèves sont plus aguerris face aux œuvres (matériaux, impressions ressenties...) et ils arrivent à comparer les œuvres nouvelles avec d'autres découvertes les années précédentes.



## Des projets sportifs !

**Cross sportif (18 avril)** : Les enseignantes ont proposé un cross par équipes, mélangeant les élèves de chaque classe autour d'activités : course d'endurance, course de vitesse en relais et lancers (basket, vortex).

Les 3 meilleures équipes se sont vues décerner une récompense et chaque enfant a reçu un diplôme des maîtresses pour les féliciter de leur sportivité. Ce cross fut une réussite pour les enfants avec beaucoup de cohésion et d'entraide.



**Voile (avril/mai)** : Cette année, les élèves de CM2 ont pu participer à ce projet et renforcer la pratique de la voile sur le site de Port Maubert lors de 4 journées.

**Natation (juin/jUIL/sept./oct.)** : Les élèves du CE2 au CM2 n'ont bénéficié que de quelques séances de piscine à Mirambeau en raison de problèmes techniques et des épisodes de canicule du début de l'été.

Peu de temps après la rentrée, les élèves de CP-CE1 ont bénéficié d'un cycle complet de 10 séances aux Antilles de Jonzac, ce qui leur a permis de bien progresser !

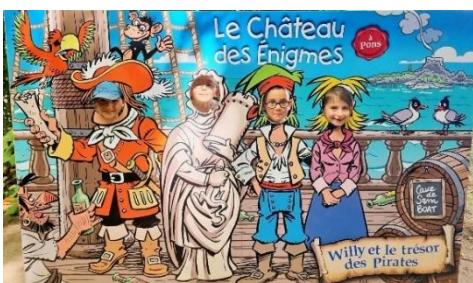
**Rugby (nov./déc.)** : Une découverte pour les CE2 et une expérience renouvelée pour les CM avec un cycle rugby en partenariat avec l'association ROP (Rugby Olympique Pontois). Des séances pour s'entraîner avant une rencontre sportive en décembre avec d'autres écoles du secteur.



## Voyages scolaires

### CP-CE1 : Château des énigmes (24 juin)

Une belle journée à gambader dans le parc du château d'Usson pour découvrir des indices et résoudre l'éénigme pour retrouver le trésor du pirate. Parcours agrémenté d'une petite ferme, d'un labyrinthe, de la visite des souterrains et pièces du château et d'un parcours-filet dans les arbres.



### CE2-CM1-CM2 : Découverte de Bordeaux (26 juin)

Une sortie qui s'est faite en train, en tramway et en bateau, une première pour beaucoup d'enfants ! Des moyens de transport un peu différents pour un voyage riche culturellement.

Au programme de cette journée : **le Musée des Beaux-Arts, monuments bordelais et le Jardin botanique**



**Rentrée scolaire 2025** : 62 élèves du CP au CM2 ont repris le chemin de l'école en musique. Les projets culturels et sportifs se poursuivront tout au long de cette année.

## **Partenariat avec le Jardin des Loges**

Mme Huguet et la Directrice de la maison de retraite, Mme Chargé-Petit, ont décidé de relancer un partenariat afin de renouer des liens intergénérationnels et de développer le respect et la bienveillance des plus jeunes.

**17 avril** : 1<sup>ère</sup> rencontre entre les élèves de CP-CE1 et des résidents, avec un jeu de loto et un temps de lecture par les élèves, à l'attention des résidents. Une visite réussie, encadrée par une animatrice dynamique, et des enfants et des résidents ravis de partager un moment ensemble à jouer, à échanger.

**17 mai** : 2<sup>ème</sup> visite pour partager des activités sur le thème du jardinage, proposées aux enfants et aux résidents : des plantations, un quizz sur les outils et plantes.

**19 juin** : aux élèves de CE2-CM1 de découvrir les lieux et d'échanger avec les résidents par l'intermédiaire d'un quizz de culture générale, élaboré par les élèves de Mme Lardiére et d'un questionnaire sur la vie et l'école d'autrefois. Encore beaucoup d'échanges entre les générations, expérience à renouveler à la rentrée !

**20 novembre** : atelier décos de Noël pour les CP-CE1 et des résidents. Un moment de partage des traditions et de confection d'objets de décoration.

Devant l'enthousiasme des enfants comme des résidents, ces rencontres sont à poursuivre !!



## Projet fresque

C'est une année artistique qui s'annonce ! Les enseignantes de St Bonnet souhaitent faire réaliser aux enfants de l'école une fresque sur le grand mur de la cour plus quelques éléments colorés à d'autres endroits de la cour et sous le préau, afin d'égayer et rendre plus agréable cet espace. A partir de février 2026, les élèves de l'école commenceront leurs dessins. Pour les guider, une artiste de Pons interviendra dans l'école quelques heures avec chaque classe pour réaliser une grande fresque collective entre mars et mai sur le thème de **la faune et la flore des marais**. Cette fresque sera inaugurée lors de la fête de l'école. L'équipe enseignante remercie la commune de St Bonnet pour sa participation au financement de ce projet.

Pour préparer ce projet, la classe de CP-CE1 s'est rendue à « **Terres d'oiseaux** » pour découvrir la faune et la flore des marais et permettre aux enfants de mieux connaître l'écosystème proche de chez nous. Avec tous les oiseaux observés, ils arriveront à mieux les représenter !



**Tous les élèves de St Bonnet et l'équipe enseignante vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2026 !!**

# Les animations à la résidence

## Le Jardin des Loges

Bonjour à tous,

J'ai pensé que le journal était le moyen d'adresser « un clin d'œil » sympathique à ses lecteurs. Pour les résidents, c'est une façon de dire : on vous parle de ce qui se passe chez nous. Et pour les lecteurs, qu'ils soient familles, personnels, institutionnels, villageois, c'est un moyen de prendre des nouvelles.

**La résidence « Le Jardin des Loges »** propose un panel d'animations et ateliers divers et variés pour l'EHPAD et l'Unité Protégée.

Cathy propose des activités : loto, art créatif, repas à thème chaque mois, quiz culturel et musical, chants, bien-être, diaporama, les anniversaires du mois, vie quotidienne, éplichage de légumes, bien être, karaoké, revue de presse, les fêtes des familles pour Noël et d'été, les sorties, les concours inter-résidences.

L'équipe paramédicale propose également des ateliers : Ateliers mémoire et sensoriels et moteur Véronique Psychomotrice : Atelier pâtisserie, repas thérapeutique, parcours de mobilisation Valentine : Enseignante APA, sportif, atelier anti-chute, atelier relaxation, gym douce, parcours moteur en individuel

Chacun doit pouvoir participer, pour profiter aussi bien du caractère social que ludique de l'animation, sans être limité par son état de santé. L'activité au Jardin des Loges fait vraiment partie du projet d'établissement.

Nous avons **des intervenants extérieurs** qui viennent aussi à la résidence : Intervenants Musicaux, Esthéticienne, Zoothérapie, Coiffeuse, Pédicure, Kiné, Prof de judo

**Voici quelques photos de nos animations...**



# Coin des Associations

## Club de l'Amitié

Vieillir fait partie de la vie, c'est une étape inévitable. Mais comment vieillir sans devenir vieux ?

Pour la majorité des ainés la recette n'a rien de mystérieux : avoir des projets, bouger régulièrement, bien se nourrir, pratiquer un passe-temps, maintenir une vie sociale active et garder un état d'esprit positif.

Le Club de l'Amitié peut vous aider à mettre en pratique ces bonnes intentions les 4<sup>èmes</sup> lundis et les 2<sup>èmes</sup> jeudis de chaque mois au Marché Vert.

Vous êtes invités à l'Assemblée Générale le **lundi 26 janvier 2026, à 14 heures au Marché Vert**. Comptant sur votre présence.

Le Club de l'Amitié vous présente ses vœux pour l'année 2026, que celle-ci vous apporte joie, bonheur et prospérité.



**Lucette RIGOLOT, La Présidente**

# Les Pêcheurs au Carrelet

2025 comptera comme une année importante pour l'Association des Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde puisqu'elle a vu le départ de Serge CARRÈRE de son poste de Président.

Pendant 22 ans Serge a su faire grandir notre association jusqu'au point de devenir la plus grosse association de Saint Bonnet au nombre d'adhérents.

Ses adhérents qui ont su lui témoigner toute leur reconnaissance au cours d'un très convivial repas-cabaret dans la Salle des Fêtes de Saint Bonnet sur Gironde le 26 avril.

La mission du nouveau Conseil d'Administration étant de ne rien changer dans le fonctionnement de l'APCEG, permettez-moi, au nom de tous, de perpétuer une tradition en vous présentant mes meilleurs vœux pour 2026.

Association des Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde

**06.77.08.36.83**

[carrelets-estuaire-gironde@laposte.net](mailto:carrelets-estuaire-gironde@laposte.net)  
[www.association-pecheurs-carrelet-estuaire-gironde.fr](http://www.association-pecheurs-carrelet-estuaire-gironde.fr)



**Le Président de l'APCEG, Christophe COSTA**

## Gymnastique Volontaire



La gymnastique volontaire toujours motivée.

Les adhérents(es) ont repris leurs activités début Septembre 2025 pour la saison 2025/2026.

Toutes et tous attendaient avec impatience la reprise des activités du mardi matin de 9h15 à 10h15 avec LUDOVIC, notre jeune prof, très attentif à nos corps de moins en moins jeunes.

Comme par le passé, les cours sont dispensés à la Salle des Fêtes chauffée en hiver.

Toutes celles et ceux qui souhaiteraient nous rejoindre, n'hésitez pas, surtout cela fait du bien de se retrouver tous les mardis matin. Nous vous proposons une ou deux séances gratuites afin que vous puissiez voir si cela vous convient.

Saison 2024/2025 nous étions une trentaine d'adhérents(es) et il y a toujours de la place pour qui veut nous rejoindre, n'hésitez pas à nous appeler nous serons ravies de vous renseigner. Le coût de l'adhésion ne change pas, elle est de 85€ (licence 23€ et assurance comprise à la charge de l'Association Gymnastique Volontaire).

L'Association Gymnastique Volontaire vous présente ses vœux pour l'Année 2026, qu'elle vous apporte joies, bonheur et santé.

Prenez contact avec **La Présidente : Dominique GUSTAVE** : 06.18.08.81.15

La Secrétaire : Danièle AUGUSTE : 06.78.33.05.12

La Trésorière : Ghislaine JOSLIN : 06.85.29.61.93



## West'uaire Country Dance

L'association qui existe depuis maintenant 15 ans, a pour but de faire connaître la danse Country sur des musiques issues de la Country, mais aussi sur des musiques actuelles (Celtique, New Country...).

Les cours sont dispensés tous les mardis soir à la Salle des Fêtes par le Président et l'Animateur.

Il y a 3 niveaux d'apprentissage : de 19h à 19h30 pour les débutants, de 19h30 à 20h00 pour les initiés, et de 20h à 21h pour les danseurs confirmés.

La danse Country est avant tout une activité de divertissement, de loisir et de détente, dans la bonne humeur et la convivialité, le respect et la mixité d'âge (à partir de 7 ans à pas de limite !!!), et aussi de différents milieux socio-culturels. Elle se pratique seule ou en partenaire, mais chacun participe à l'harmonie de l'ensemble en osmose avec les autres.

Nous sommes actuellement une vingtaine d'adhérents en progression par rapport à l'année passée.

**Alors n'hésitez pas à venir nous voir, pour regarder et/ou essayer, ce sera avec plaisir que nous vous ferons connaître et pourquoi pas aimer la Country.**

Renseignez-vous au 06.34.96.43.77 ou au 06.11.76.27.41

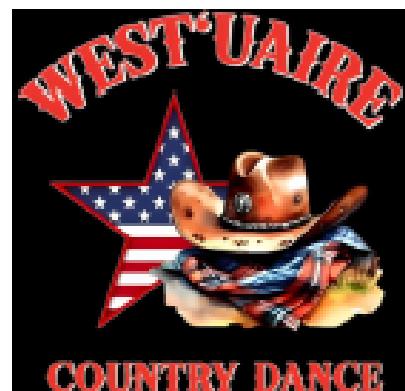
Ou sur notre site : <http://www.westuaire-country-dance.org>

Association West'uaire Country Dance

1 rue de la Mairie

17150 ST BONNET SUR GIRONDE

**Le Président, Christian GOMEZ**



### Le Pas de Danse

Vous voulez apprendre à danser dans la bonne humeur ?

**Le Rock, la Salsa, le Chacha, le Tango, la Valse, la Bachata, le Quick Step, le Madison, etc...**

Rejoignez-nous !



Nous sommes tous les vendredis soir à la Salle des Fêtes de Saint Bonnet.

À 19h, nous avons le cours collectif niveau débutant (pour ceux qui partent de zéro et qui veulent découvrir les bases des danses les plus connues), et à partir de 20h, nous avons le niveau intermédiaire (pour ceux qui ont déjà au moins 1 an ou 2 de pratique). Cette année, ce 2<sup>ème</sup> niveau est consacré uniquement à 3 danses : le tango argentin, la rueda et le west coast swing. Bien sûr, vous pouvez venir nous voir quand vous voulez pour nous donner une idée. Attention, vous pourriez aimer dès le 1<sup>er</sup> cours !!!

Nous organisons également 10 stages + soirées dansantes dans l'année (ouverts à tous, même sans être adhérent au club) pour approfondir certaines danses ou en découvrir de nouvelles (vous pouvez trouver toutes nos dates sur notre page facebook : Le pas de danse).

Et, comme depuis de nombreuses années, nous organisons également le réveillon de la St Sylvestre.

Bien sûr, si vous voulez plus d'infos sur notre association, vous pouvez contacter :

Dany : 06.82.14.14.57 ou Michel : 06.81.18.00.05 ou Myriam : 06.08.93.83.65 ou 05.46.70.40.74



Nous en profitons aussi pour remercier la municipalité qui nous prête gratuitement la salle et qui permet aux diverses associations de pouvoir exister. C'est aussi pour cette raison que nous ne demandons jamais de subventions car le prêt de la salle et le chauffage sont déjà de beaux cadeaux.

**Bonne année à tous, à bientôt**

### Association Pétanque

Le Club de Pétanque est ouvert les lundis, mercredis et vendredis : l'été de 14 heures à 20 heures, et l'hiver suivant les conditions météorologiques.

La cotisation reste à 10€, pour couvrir les frais d'assurance.

Nous finançons le club avec des concours ouverts à tous.

Les personnes qui veulent se joindre à nous serons les bienvenues.

Nous vous souhaitons à tous une très belle année 2026.



**Le Président, Bernard SANCHEZ**

## ACCA de Saint Bonnet

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 7 juin 2026.

Pour information cette année, la contribution territoriale est passée de 1 000€ à 1 250€.

Il nous a été attribué : 40 bracelets de sanglier à 37€, 8 bracelets de sanglier moins de 20 kg à 5€, 35 bracelets de chevreuil à 22€, et 3 bracelets de biche à 140€.

Lâchés : 410 faisans et 60 perdrix.

Un pré lâché de faisans Mandchourie un nombre de 230 pièces a été effectué le 12 août 2025, bien sur celui-ci reste interdit au tir pendant 3 ans.

Pour cette saison de chasse le prix des cartes sociétaires puis extérieures reste inchangé, seules les cartes temporaires sont passées à 30€ du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2025, puis 20€ du 1<sup>er</sup> janvier 2026, au 31 mars 2026.



Pour la prochaine saison de chasse, 5 bracelets de chevreuil et 5 bracelets de sanglier réservés au tir à l'approche sont proposés à la vente.

Les chasseurs intéressés sont priés de se faire connaître avant le 31 mai 2026.

Un premier bilan des plans de chasse au 11 novembre 2025 : 13 sangliers et 8 chevreuils prélevés.

L'ACCA organise cette saison trois chasses à courre : au lièvre le 8 novembre 2025 avec le rallye du plessis, au chevreuil le 13 décembre 2025 avec les bois de signac, au sanglier le 24 janvier 2026 avec bois l'abbé. Une pêche sera organisée à l'étang de pieds secs le dimanche 22 mars 2026.

Le Président, Eymeric ROY

## L'association Santé et Qi Gong ... Le retour !

Après 10 ans d'enseignement du Qi Gong à Saint-Bonnet sur Gironde, l'Association Santé et Qi Gong rempile pour une 11<sup>ème</sup> année à la demande des fidèles adhérents et pratiquants de cet art énergétique ô combien agréable à pratiquer.

Concilier le Corps, la Respiration et l'Esprit sont les piliers de cette gymnastique énergétique. Mais c'est plus qu'une simple gymnastique. Cet art énergétique repose essentiellement sur la philosophie taoïste, bouddhiste et confucianiste. En dehors de son aspect philosophique, cette gymnastique se veut principalement préventive, mais aussi curative selon les préceptes de la médecine chinoise dont elle est l'une des disciplines.

En occident, elle est principalement pratiquée pour le bien être tant du Corps que de l'Esprit, mais n'est-ce pas déjà là le début de la Santé ?

Il y aurait tant à dire sur le Qi Gong, le mieux c'est de le pratiquer.

Si vous êtes intéressés de découvrir le Qi Gong, prenez contact avec l'enseignante, Christiane BORLON, qui se fera un plaisir de vous répondre plus amplement.

Chaque début d'année scolaire, lors des Portes Ouvertes, une présentation du Qi Gong est proposée.

Tous les mercredis matin (sauf pendant les vacances scolaires), deux cours sont proposés à la Salle des Fêtes de Saint Bonnet sur Gironde :

- de 9h30 à 10h30 : Qi Gong dynamique ou Externe
- de 10h45 à 11h45 : Qi Gong statique ou Interne, cours destinés à ceux qui ont déjà la pratique du Qi Gong Externe.

santeetqigong@gmail.com

ou téléphoner à l'enseignante : 06 83 89 69 25



La Présidente, Christiane BORLON  
A très bientôt !

## Comité des Fêtes



Au nom du Comité des Fêtes chers lecteurs, bonjour  
Cette année, nous avons une nouvelle équipe depuis le 14 janvier, avec Yoann GRANCHÈRE comme nouveau Président !

Notre équipe vous a proposé cette année :  
Une soirée **casino, jeux de société** le 22 février

Une **chasse aux œufs** le 13 avril

Une belle journée de **pêche** à l'étang de Pied Sec le 27 avril  
La traditionnelle **fête foraine** du 2<sup>ème</sup> week-end de mai avec brocante, feu d'artifice musical et majorettes

Avec l'impulsion de la Mairie, un **repas nocturne** le 5 juillet avec banda, Food Trucks et à nouveau un feu d'artifice musical : carton plein !

La **marche nocturne vigneronne** du 2 août nous a permis de prendre l'apéritif chez Émilien PERDRIAUD, qui



J'avais oublié !!

les 27 28 29 novembre 2026 : la très attendue soirée cabaret.



produit entre autres un excellent rosé et à découvrir absolument ! Les marcheurs ont été ensuite chaleureusement accueillis chez un autre viticulteur, Fabrice PAPIN, chez qui nous avons dégusté un généreux hamburger aux gésiers préparé par nos bénévoles, accompagné d'un délicieux vin rouge de la propriété ! Les derniers kilomètres ont permis d'arriver chez Jean-Luc BOSSIS pour prendre le repas avec bien entendu pineau rouge, rosé et... cognac.

Une soirée **choucroute karaoké** le 15 novembre.

Bref une année très sympathique.

Un grand merci aux membres du Comité des Fêtes : c'est grâce à cette équipe que nous avons le plaisir de vous avoir proposés ces programmes.



Pour les nouveaux arrivants, je vous explique :

Le principe est que des habitants de Saint Bonnet sur Gironde avec leurs amis préparent 2h30 de spectacle constitué d'un pastiche de numéros chant, magie, danse, beaucoup de sketches humoristiques.

Inclus, le vendredi avec un repas, le samedi soir un café très gourmand, le dimanche un après-midi spectacle-buvette.

À la billetterie, les précédentes 3 séances ont été complètes en 3 heures.

C'est le résultat d'une complicité des habitants de notre village et d'une amitié qui depuis 2002 nous motive tous les 2 ans pour monter ce spectacle. Ainsi qu'avec l'aide de nombreux bénévoles et un comité soudé.

Merci sincèrement à tout le monde.

Si cette bonne ambiance vous tente, faites-vous connaître en appelant le 06.84.35.93.60. Je vous répondrai.

À bientôt et bonne année !!  
**Eric Angibaud, Vice-Président du Comité des Fêtes**

## L'Idiot du Village

L'association L'Idiot du Village, célèbre chorale de Saint Bonnet sur Gironde, prend un nouvel élan ! Elle vient d'entamer un nouveau chapitre de son histoire d'une part avec l'élection d'un nouveau bureau, d'autre part avec l'accueil d'une nouvelle professeure de chant, tous prêts à porter l'association vers de nouveaux horizons musicaux et culturels.

### ☞ Un nouveau bureau

Lors de l'Assemblée Générale Exceptionnelle qui s'est tenue le jeudi 16 octobre 2025 à 20h, un nouveau bureau a été élu dans la joie et la bonne humeur. La nouvelle équipe, déterminée à pérenniser les succès de l'association, est composée comme suit :

- Présidente : Isabelle Dupont
- Vice-Présidente : Elina Dupont
- Trésorier : Yann Boucaud (ancien président)
- Trésorière Adjointe : Amina Monnery
- Secrétaire : Lucie Lorlaud
- Secrétaire Adjointe : Sylvia Martin

Le nouveau bureau a remercié chaleureusement l'ancienne équipe pour son excellent travail au cours des années passées.

### ➤ La chorale sous une nouvelle direction

La chorale bénéficie désormais de la direction d'une nouvelle cheffe de chœur : Constance Cugneau. Professeure et chanteuse lyrique, cette grande musicienne succède à Lisa Delprat.

Rappelons que les séances de chant se tiennent tous les jeudis à 20h15 (hors vacances scolaires) dans la Salle des Fêtes de Saint Bonnet sur Gironde.

### ➤ La promotion du court-métrage

L'Idiot du Village est également en charge d'une activité de projection de court-métrages.

Deux dates sont déjà à noter pour le printemps prochain :

- Journée Nationale du Court-Métrage : **Samedi 28 mars 2026**
- Séance Scolaire uniquement : **Vendredi 27 mars 2026**

Ces événements rappellent les excellents moments de partage et de convivialité passés, notamment lors des concerts de Jonzac, Marcillac, Saint Thomas de Conac, Montguyon, ou encore durant la soirée du court-métrage ouvert à tous.

### ♥ Rejoignez l'aventure !

L'association est ouverte à tous : adhérents pour la chorale, mais aussi bénévoles pour la journée du Court-métrage et les futurs événements. Les projets s'écrivent et chaque nouvelle bonne volonté est la bienvenue pour faire perdurer le succès et l'ambiance de l'Idiot du Village.

## Les Tricolores du Marais

L'association les Tricolores du Marais a été créée en février 2024, pour subvenir aux frais vétérinaires occasionnés par les sangliers durant la chasse. Le bureau est constitué de cinq membres féminins.

Vous pouvez nous retrouver sur nos manifestations tout le long de l'année :

- 7 février 2026 : tartiflette,
- 15 mars et 12 avril 2026 : pêche,
- 1, 2 et 3 mai 2026 : ball trap

Nous proposons une carte d'adhérent au tarif de 20€.

Notre Assemblée Générale aura lieu au mois de mars 2026.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter  
au **06 80 85 61 75**



## Les Âmes Équines

## Association de protection animale

Sauvetage, mise en règle des soins d'équidés, animaux de la ferme, chiens et NAC  
1 rue des Pensées à Saint Bonnet sur Gironde

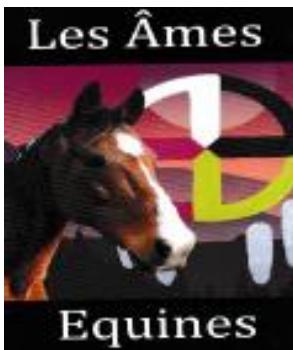
L'association accueille et prend soin chaque jour de nombreux animaux issus d'abandon, maltraitance et réquisition judiciaire. Chevaux, ânes, cochons, poules, moutons, chèvres, chiens, chinchillas, lapins...

**VENEZ TENTER L'AVENTURE POUR ÊTRE BÉNÉVOLE**

Contactez-nous : [associationlesamesequines@gmail.com](mailto:associationlesamesequines@gmail.com)

[Vous pouvez également nous soutenir en adhérent, faire un don ou nous rejoindre sur Teaming \(1€ par mois\)](#)

FB Association Les Âmes équines  
associationlesamesequines@gmail.com



## **La Présidente, Caroline BERTRAND**



APE de l'Estuaire

## L'Association des Parents d'Elèves de l'Estuaire

L'APE a un rôle essentiel dans la vie de l'école. Elle est composée de parents bénévoles, dont la mission est de représenter les familles, créer du lien, et de soutenir les activités scolaires.

L'association aide à financer les activités de l'école grâce aux bénéfices de nos différentes manifestations et ventes.

Un nouveau bureau a été élu en septembre, il se compose de :

- la présidente Mme BUGNON Gaëlle
  - la vice-présidente Mme MARCHAND Aurore
  - la trésorière Mme CHAGNEAU Virginie
  - la vice trésorière Mme RIVIERE Alexandra
  - la trésorière Mme BEAUCAMPS Béatrice



Différentes manifestations ont déjà eu lieu et sont prévues pour cette année :

- Vente de madeleines Bijou en septembre
  - Boum d'Halloween le 31 octobre
  - Vente de sapins de Noël directement à la pépinière Bugnon au profit de l'APE sur présentation d'un bon
  - Stand de gâteaux et de boissons chaudes à la pépinière Bugnon,
  - Goûter de Noël
  - Le loto de l'APE le 7 mars à la Salle des Fêtes de Saint Bonnet sur Gironde
  - Vente de saucissons au printemps

Merci à tous de votre présence et participation à nos différents événements et ventes tout au long de l'année scolaire.

Vous pouvez suivre nos actualités sur le compte Facebook de l'Ape de l'Estuaire.

# Assainissement non collectif

## Le contexte réglementaire

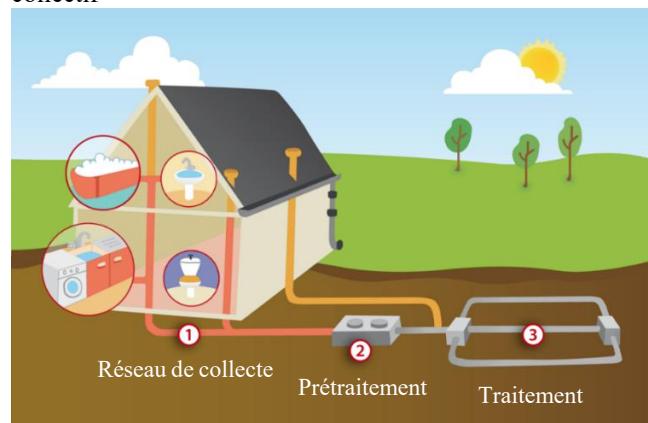
Chaque habitation de notre commune non desservie par l'assainissement collectif dispose ou doit disposer d'un assainissement individuel (appelé aussi assainissement non collectif) et cette installation est soumise à des obligations réglementaires.

L'article L 1331-1-1 du Code de la Santé Publique précise que « Les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif dont le propriétaire assure l'entretien régulier et qu'il fait périodiquement vidanger par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement ».

Le Code de la Santé Publique est complété par l'article 4 de l'arrêté du 07 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif qui stipule que « Les installations d'assainissement non collectif ne doivent pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes. Elles ne doivent pas présenter de risques pour la santé publique. En outre, elles ne doivent pas favoriser le développement de gîtes à moustiques susceptibles de transmettre des maladies vectorielles, ni engendrer de nuisance olfactive ».

Les eaux usées domestiques d'une habitation doivent donc rejoindre une installation d'assainissement individuel fonctionnelle et qui ne présente pas de risque pour soi mais aussi pour les autres.

Schéma de principe d'une filière d'assainissement non collectif



Il est important de signaler que les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées aux ouvrages d'assainissement individuel.

## Le Service Public d'Assainissement Non Collectif d'Eau 17

La commune de Saint Bonnet sur Gironde a délégué sa compétence assainissement non collectif à EAU 17.

Les techniciens du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'agence EAU 17 située à Montendre interviennent depuis plus de 20 ans sur notre commune pour réaliser les contrôles de conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ils sont également en charge des contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement individuel existantes dans le cas de ventes immobilières.

## La campagne de contrôles de fonctionnement et d'entretien des assainissements individuels

Afin de se conformer à la Loi sur l'Eau, une **campagne de contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement individuel existantes va être lancée sur notre commune**.

Ces contrôles seront réalisés par le **bureau d'études NCA Environnement** (prestataire d'EAU 17 pour cette opération) et auront pour but de vérifier :

- le bon état des équipements, leur ventilation et leur accessibilité ;
- le bon écoulement des effluents dans les différents ouvrages d'assainissement ;
- le bon entretien des installations ;
- l'absence de risque de pollution.



**Ces contrôles qui devraient débuter au premier trimestre 2026** s'intègrent dans une politique de développement durable, de préservation de la santé et de la ressource en eau.

La municipalité encourage les propriétaires qui souhaitent dès à présent réhabiliter leur assainissement individuel à se rapprocher d'EAU 17 Agence Haute-Saintonge à Montendre.

## Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



**Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)**

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

**Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)**

**Alternance stricte femme/homme ou inversement**

Exemple : pour une commune de 400 habitants  
→ élection de 11 conseillers municipaux

### 2 listes A et B



# Bientôt 16 ans ?

## Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie  
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale  
d'identité ou ton passeport,  
ton livret de famille et un  
justificatif de domicile

Comment ?

À l'issue de ton  
recensement, tu seras  
convoqué pour effectuer  
ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation  
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à  
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et  
concours (grandes écoles, entrées dans la  
fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de  
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même  
dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de  
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai  
légal

**HABITANTS, CURISTES, VACANCIERS...  
TOUS CONCERNÉS**

GESTION DES DÉCHETS  
Communauté des communes  
de la Haute-Saintonge

**TRIONS PARTOUT**  
Sort on the go

**NEW !**

**Le sac transparent**

Pour remplacer les sacs noirs, la Communauté des communes de Haute-Saintonge fournit gratuitement de nouveaux sacs aux habitants.

> Rendez-vous en mairie pour récupérer vos sacs !

**Dans le sac jaune**

**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !**

> Rendez-vous en mairie pour récupérer vos sacs !

**Le compost**

Cette année, APPRENONS À COMPOSTER

nos restes de repas et autres déchets organiques, pour alléger les poubelles.

> Résidents ? Récupérez votre composteur gratuit rapidement en mairie ou déchèterie sur présentation de votre badge.

**LES COLLECTES**

Toute l'année, je respecte le calendrier des collectes !

Pour garder les villes et points d'apports propres, je dépose mes poubelles la veille des ramassages.

Calendrier des collectes disponibles sur le site [www.haute-saintonge.org](http://www.haute-saintonge.org) et sur l'application Notre Haute-Saintonge

# MEMO TRI EN HAUTE-SAINTONGE

**À TRIER**

**EMBALLAGES**

- TOUS LES PAPIERS
- TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE
- TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN CARTON
- TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL Y COMPRIS LES DOSETTES

→ BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, NON ENFOLÉS  
→ APLATIR LES BOULLETTES EN PLASTIQUE SUR LE SENS DE LA LONGUEUR

**À TRIER**

**VERRE**

EMBALLAGES EN VERRE  
BOUTEILLES, POTS, BOCAUX ET FLACONS EN VERRE

BIEN VIDÉS, NON LAVÉS,  
PAS DE VAISSELLE

**À TRIER**

**TEXTILES**

VÊTEMENTS, CHAUSSURES PAR PAIRE ET LACES LIÉS, LINGE, MAROQUINERIE (MIS DANS UN SAC)

**À JETER**

**ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES**

DÉCHETS D'HYGIÈNE, TISSUS ET VAISSELLE CASSEÉE

**À TRIER**

**DÉCHÈTERIES**

Accès avec badge

BOIS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS ET GRAVATS, ENCOMBRANTS, MÉTAUX, ÉLECTRONIQUES, MOBILIERS, PILES, BATTERIES, DÉCHETS TOXIQUES ET JOUETS, COQUELLES D'HUITRES

Demander votre badge au service déchets

**À COMPOSTER**

RESTES DE PRÉPARATION DE REPAS, RESTES DE REPAS, SACHETS DE THÉ / FILTRES À CAFÉ ET VÉGÉTAUX EN PETITE QUANTITÉ

Ajoutez 50% de matières sèches (papier de végétaux) pour un bon compost

**COMPOSTAGE**

RESTES DE PRÉPARATION DE REPAS, RESTES DE REPAS, SACHETS DE THÉ / FILTRES À CAFÉ ET VÉGÉTAUX EN PETITE QUANTITÉ

LORSQUE INTERDIT DE JETER LES DÉCHETS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DÉPUIS LE 1<sup>er</sup> JANV. 2024

UN DOUTE ?

Rapprochez-vous toujours des élégans du tri en déchèteries ; gratuitement l'appel mobile NOTRÉ HAUTE-SAINTONGE

CONTACT : 05 46 48 78 34 [service-dm@haute-saintonge.org](mailto:service-dm@haute-saintonge.org)

[www.haute-saintonge.org](http://www.haute-saintonge.org)

# Numéros d'appels d'urgences

- 15** SAMU
- 17** Gendarmerie
- 18** Pompiers
- 112** Numéro d'urgence européen
- 114** Numéro d'urgence pour les personnes déficientes auditives (par fax)
- 115** Urgences sociales
- 116 000** Enfants disparus
- 116 111** Enfance en danger
- 116 117** Permanence des soins ambulatoires
- 119** Enfance maltraitée
- 191** Sauvetage aéronautique
- 196** Sauvetage maritime
- 197** Alerte attentat – Alerte enlèvement
- 06.56.96.40.80** Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Bordeaux

# Professionnels de Santé

<b>Médecin Généraliste</b>	<i>Guillaume MAGNAN</i>	05.46.86.01.44
<b>Infirmiers</b>	<i>Jacqueline GERBAUD</i>	06.75.19.30.09
	<i>François MALGOUYRES</i>	06.31.68.30.14
<b>Chirurgien-Dentiste</b>	<i>Amandine CHAUMONT</i>	05.46.86.73.47
<b>Kinésithérapeutes</b>	<i>Kamel AMROUCHE</i>	05.46.70.39.26
<b>Ostéopathe</b>	<i>Paul VIVES</i>	07.73.60.01.28
<b>Sage-Femme</b>	<i>Justine LA HEZTUSAN</i>	06.59.61.08.46
<b>Réflexologue</b>	<i>Sabine THOMAS</i>	06.22.16.43.41
<b>Psychologue</b>	<i>Ysoline FOUGERAY</i>	06.65.40.15.75
<b>Pharmacie</b>	<i>Émilien BOULON</i>	05.79.80.98.13

# Vœux du Maire

La municipalité serait heureuse de vous accueillir,  
ainsi que les nouveaux habitants

le samedi 10 janvier 2026 à 17 heures

*à la Salle des Fêtes de Saint Bonnet sur Gironde*

Toute l'Équipe Municipale  
vous souhaite une

*Bonne et Heureuse Année 2026*